

BGer 5D_94/2019 vom 23. April 2019

Bundesgericht, 2019-04-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5D_94_2019

FR: TF 5D_94/2019 du 23 avril 2019

IT: TF 5D_94/2019 del 23 aprile 2019

Erwägungen

E. 1

Par décision du 15 mars 2019, le Juge unique de la Chambre civile du Tribunal cantonal du Valais a déclaré irrecevable le recours interjeté le 21 janvier 2019 par A. _____ à l'encontre de la décision rendue le 10 décembre 2018 et rectifiée le 11 janvier 2019 par la Juge suppléante du Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice, levant définitivement l'opposition formée au commandement de payer notifié à A. _____ par l'Office des poursuites des districts de Martigny et St-Maurice à l'instance de la commune de U. _____, à concurrence de 462 fr., avec intérêt à 5 % l'an.

E. 2

Par acte du 15 avril 2019, remis à la Poste suisse le lendemain, A. _____ exerce un recours au Tribunal fédéral. Le recourant déclare contester la partie taxes ordures facturée par la commune et la qualifie d'illégale par référence à l' ATF 137 I 257 .

Eu égard à la valeur litigieuse en cause, le présent recours est traité comme un recours constitutionnel subsidiaire (art. 113 ss LTF).

En l'occurrence, le recourant se limite à déclarer faire recours et à contester le fondement de la créance. Ce faisant, le recourant ne soulève pas le moindre grief,

a fortiori tendant à démontrer de manière claire et précise que le raisonnement de la décision cantonale querellée en matière de mainlevée de l'opposition serait contraire à l'un de ses droits fondamentaux ou à la Constitution. Il s'ensuit que le recours ne satisfait pas aux exigences accrues de motivation posées par les art. 106 al. 2 et 116 LTF , par renvoi de l' art. 117 LTF .

Le recours doit donc être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. b LTF .

E. 3

Les frais judiciaires, arrêtés à 500 fr., sont mis à la charge du recourant qui succombe (art. 66 al. 1 LTF).

Par ces motifs, la Juge président prononce :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.